

# Association des habitants du quartier de la place de Rungis- Paris 13

Réunion publique d'information du 9 septembre 2019

Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement

# Un horaire à respecter

- 20:30-21:00 : présentation de l'Association
- 21:00-21:30 : la parole à la croix-Rouge et aux élus
- 21:30-22:00 : questions diverses et pistes alternatives
- 22:00 : fin de la réunion

# Pourquoi nous sommes ici ?

- Le projet du Conseil régional : où en est-on?
- Les acteurs impliqués: qui décide quoi ?
- La mobilisation du quartier
- Notre association : l'action juridique, l'action auprès des élus
- La parole aux élus
- Les pistes alternatives

# Lycée *Lazare Ponticelli*: le Pôle innovant lycéen (PIL)



- A accueilli de 2000 à 2019 des élèves décrocheurs de 16 à 19 ans
- accompagnés individuellement en tutorat par l'équipe éducative tout au long de l'année
- construction de leur projet personnel
- stages pour se projeter dans une formation choisie et cohérente (retour en formation initiale, générale ou professionnelle, apprentissage, vie active...)

100 élèves retrouvent chaque année le chemin de l'école et de l'emploi

taux de reprise de projet: 75 %

<http://pilparis.org/decouvrir/pole-innovant-lyceen/>

## 28 mai 2019: Valérie Pécresse annonce son projet dans la presse



« Je souhaite créer avant l'hiver des maisons solidaires à taille humaine qui soient des lieux d'accueil à Paris pour des longs séjours, de jour et de nuit, pour des personnes en situation de grande exclusion, avec des réponses adaptées. »

« Ce sont souvent des personnes avec des pathologies, des addictions et plus âgées que la moyenne de celles qui vivent dans la rue. »

« A ce stade, une maison pourrait ouvrir dans le 13e, dans un ancien lycée, propriété de la région Ile-de-France. »

# 12 juillet 2019: le quartier se mobilise en masse



Photo : Michel Taube, *Opinion internationale*, 18 juillet 2019

# 12 juillet 2019 : ce que la Région nous a dit

- 300 personnes « réfugiées » dans le métro : urgence sociale
- Projet « à ses débuts »: pas avant 1 an
- « Pas un grand centre »: pas plus de 100 personnes
- Temporairement plus de 100 personnes, en attendant que d'autres centres soient ouverts
- Locaux non adaptés à un centre d'hébergement: travaux importants
- « Commande de l'Etat »
- Besoin des autorisations et du financement de l'Etat



# 12 juillet 2019 : ce que la Région n'a pas dit

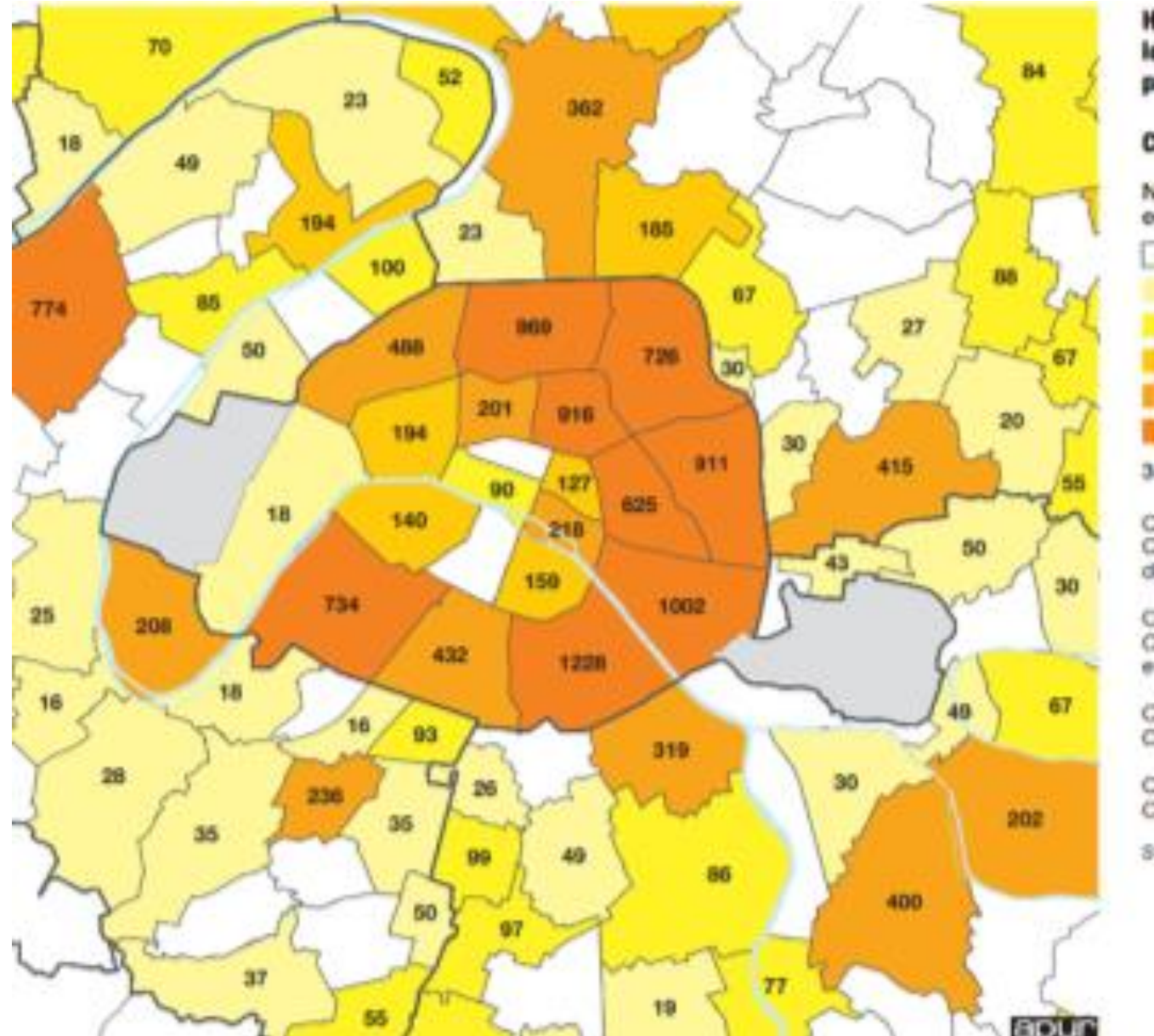
- 200 à 400 personnes accueillies (convention avec la Croix-Rouge, délibération CP 2019-237 du 3 juillet 2019)
- La Région est-elle compétente pour imposer un tel centre dans le 13è?
- « Maison Région solidaire », un statut juridique inconnu : centre d'hébergement d'urgence (CHU)? Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)? Expérimentation interne à la RATP ?
- Quel suivi médical? Quel accompagnement psychosocial ?
- Besoin de financement de 6 millions d'euros par an (pour 400 personnes hébergées)
- L'essentiel du financement doit venir de l'Etat





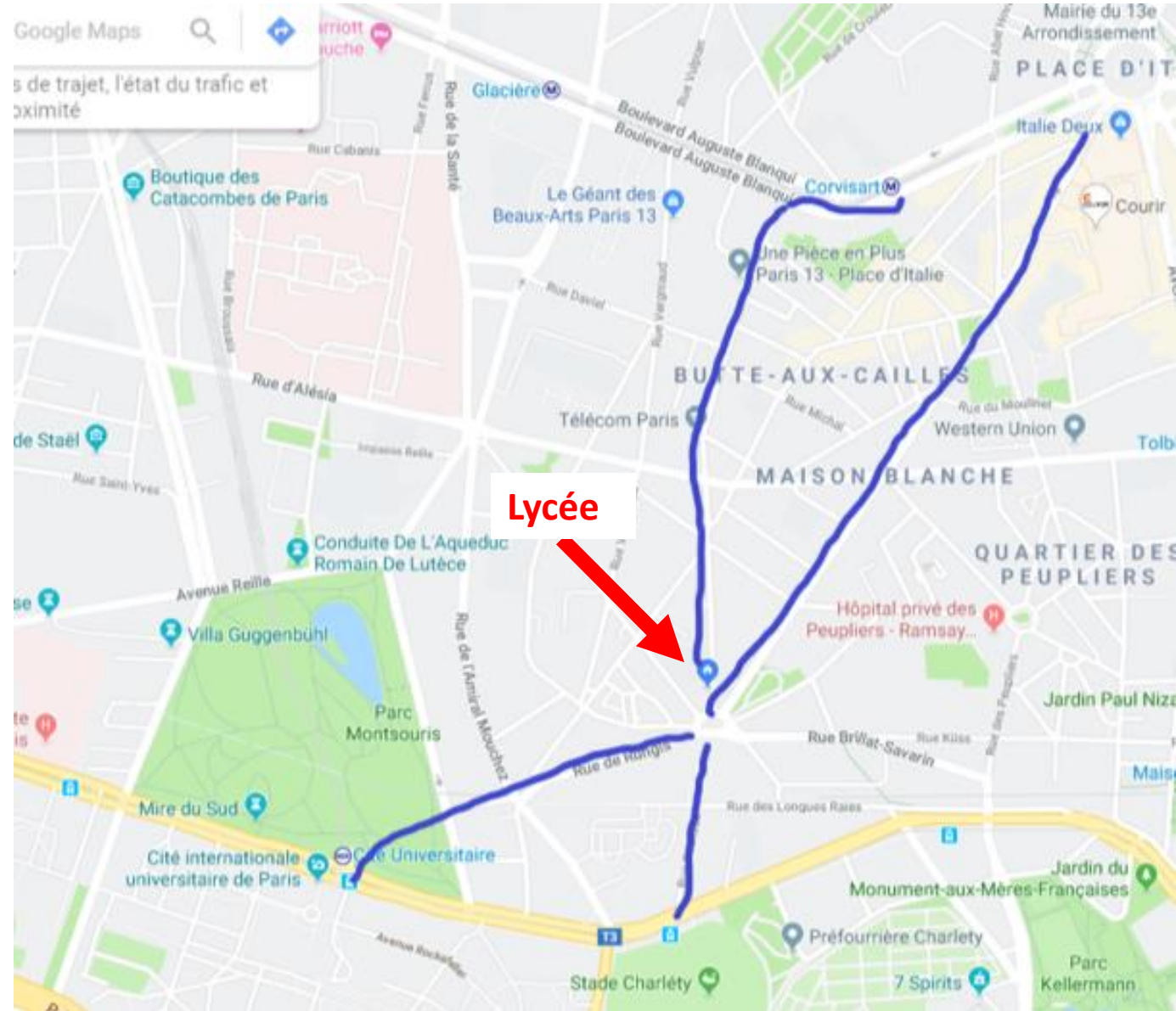
## Inéquité territoriale: pourquoi un centre d'hébergement de plus dans le 13è ?

- Une offre concentrée sur les territoires les moins aisés de la capitale
- le 13ème est le premier territoire d'hébergement d'urgence du Grand Paris
- « *En concentrant la misère aux mêmes endroits, le système social ne fait que l'entretenir.* » (Elina Dumont)
- Solidaires, oui, mais avec des limites



Propreté et sécurité  
sur la voie publique:  
des enjeux qui  
dépassent largement  
l'échelle du quartier

dans la journée  
400 personnes  
sur 4 km de voie publique





Risque majeur: concentration programmée dans notre quartier de personnes en grande difficulté sociale et psychiatriques, notamment prises dans des problèmes d'addiction

- Regrouper plusieurs centaines de personnes sans-abri du métro dans un même lieu va concentrer les problèmes dans ce lieu et tout le quartier alentour
- La situation dans notre quartier risque de devenir totalement ingérable.
- La Préfecture de police et la RATP reconnaissent que la sortie vers l'extérieur et la prise en charge sanitaire ne suffisent pas pour les "toxicomanes agressifs".
- La sécurité publique sera beaucoup plus difficile à assurer dans un espace ouvert.
- Qui va suivre cette population en grande souffrance et avec quels moyens? Le secteur psychiatrique est débordé



Le quartier *Rungis* (entre la rue de Tolbiac, le boulevard Kellermann et la Poterne des Peupliers), dispose déjà d'une offre dense et étendue de places d'accueil et d'hébergement

### **Les Œuvres de La Mie de Pain(Emmaüs/Mie de Pain)**

Le Refuge (360 places d'hébergement 24 h/24 tous les jours de l'année: 100 places de services d'urgence, dont 28 en accès direct; 200 places de service d'insertion et d'hébergement; 60 places mobilisables en cas d'urgence exceptionnelle)

rue Charles Fourier

Centre d'hébergement d'urgence pour femmes SDF (59 places)

rue Vergniaud

La Villa de l'Aube, pension de famille et résidence sociale de La Mie de Pain (41 studios d'insertion)

rue Martin Bernard

Le Foyer de jeunes travailleurs (FJT) Paulin Enfert (200 places: logement temporaire pour jeunes de 18-25 ans en situation d'insertion sociale et professionnelle (étudiants, stagiaires, apprentis, jeunes travailleurs)

rue Bobillot

### **Résidence sociale Victor-Schoelcher (ADOMA, ex SONACOTRA)**

237 logements meublés

rue Brillat-Savarin

### **Centres d'hébergement et de réinsertion Sociale / CHRS La Poterne des Peupliers**

(CASVP/Centre d'action sociale de la Ville de Paris)

140 places

Poterne des Peupliers.

### **Centre d'hébergement et de réinsertion sociale ARAPEJ**

(Association Réflexion, action, prison, justice; CASP/Centre d'action sociale protestant)

47 places (39 chambres d'hôtel + 3 appartements de 8 personnes)

rue Brillat-Savarin.

### **Centre Michelet**

*(DASES-Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, Ville de Paris)*

Un peu plus de 100 places: accueil d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance au sein d'une pouponnière et foyer pour très jeunes femmes sans-abri enceintes ou avec bébés

Immeuble en cours de rénovation

rue de Tolbiac, rue Boussingault

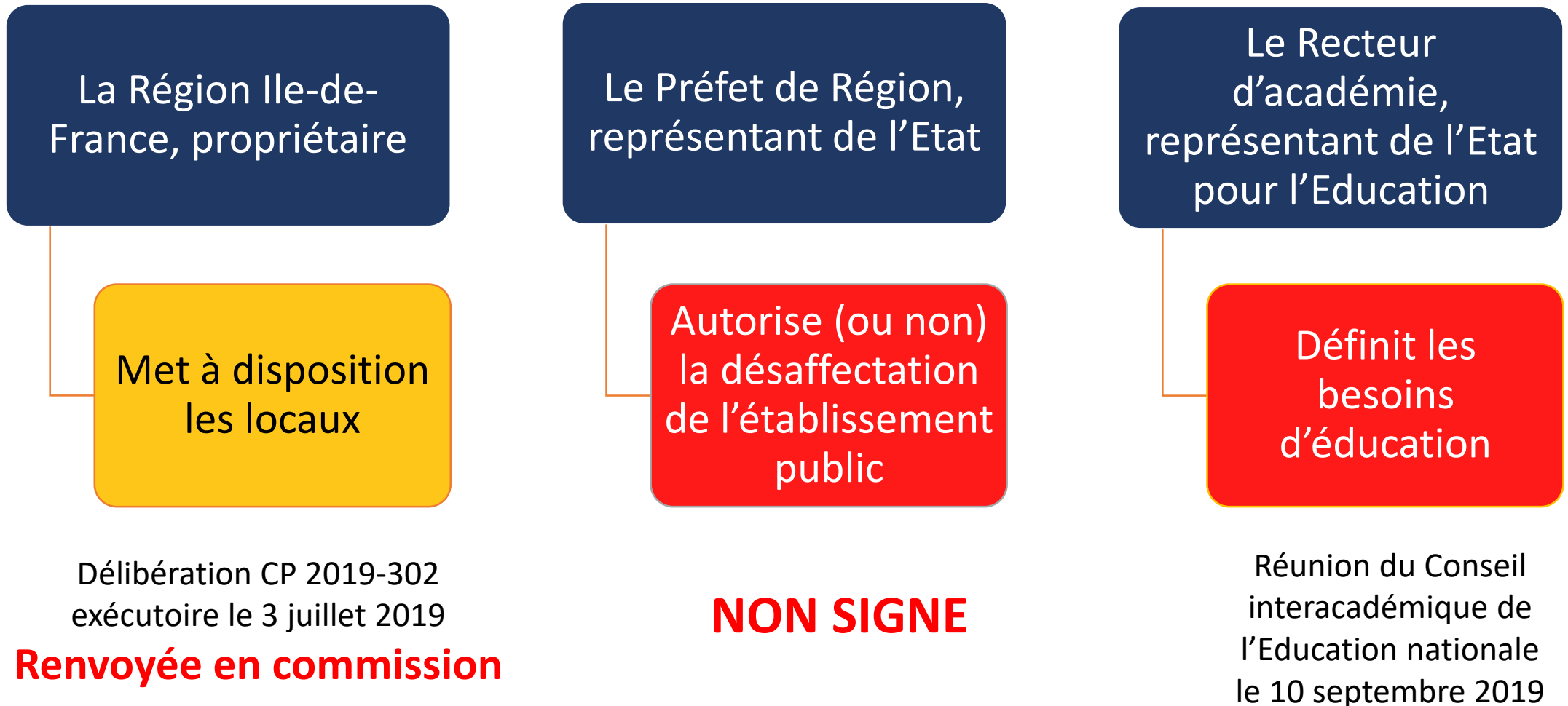
### **Hôpitaux psychiatriques de jour du quartier (ASM 13)**

Accueil de patients présentant des troubles psychiatriques

rue Charles-Fourier (en face de *La Mie de Pain*)

rue Wurtz / rue Daviel

# Qui décide quoi ? La désaffectation du Lycée



# Qui décide quoi ?

## La transformation du Lycée en centre d'hébergement

La Région Ile-de-France, propriétaire

Autorise la Croix-Rouge à utiliser le lycée comme centre d'hébergement

Délibération CP 2019-237  
exécutoire le 3 juillet 2019

**Renvoyée en commission**

Le département, compétent pour l'action sociale

Planifie la création de centres d'hébergement (financement d'Etat)  
Émet des appels à projets de création

**AUCUN APPEL A PROJET  
POUR LA CREATION  
D'UN TEL CENTRE**

L'Agence régionale de santé, représentant de l'Etat

Autorise le projet sanitaire et d'accompagnement psychosocial

**AUCUN PROJET  
PRESENTE PAR LA  
CROIX-ROUGE**

# Etat des lieux : décryptage

- Un effet d'annonce politique
  - *Image sociale, un métro propre pour les JO*
- Un dispositif d'hébergement inédit, interne au métro
  - *La présidente de Région est aussi présidente d'IDF Mobilités*
- Une provocation politique:
  - *inciter l'Etat à agir en faveur des « SDF du métro »*
- Le département (Ville de Paris) est court-circuité
- Les habitants, les élus et les associations sont tenus à l'écart
- Pris en otage par les jeux politiques





# Nos actions

## **Nous n'avons que 2 mois pour contester une décision administrative**

Du 3 juillet 2019 au 2 septembre 2019:

- Pétition papier (1 200) et électronique (1 800)
- Communication locale et réseaux sociaux, newsletter
- Obtention des versions officielles des délibérations du Conseil régional
- Constitution d'une association
- Actions auprès des décideurs politiques
- Action auprès des autorités administratives
- Choix d'un avocat
- Dépôt d'un recours juridique auprès de la Présidente de la Région le 2 septembre 2019



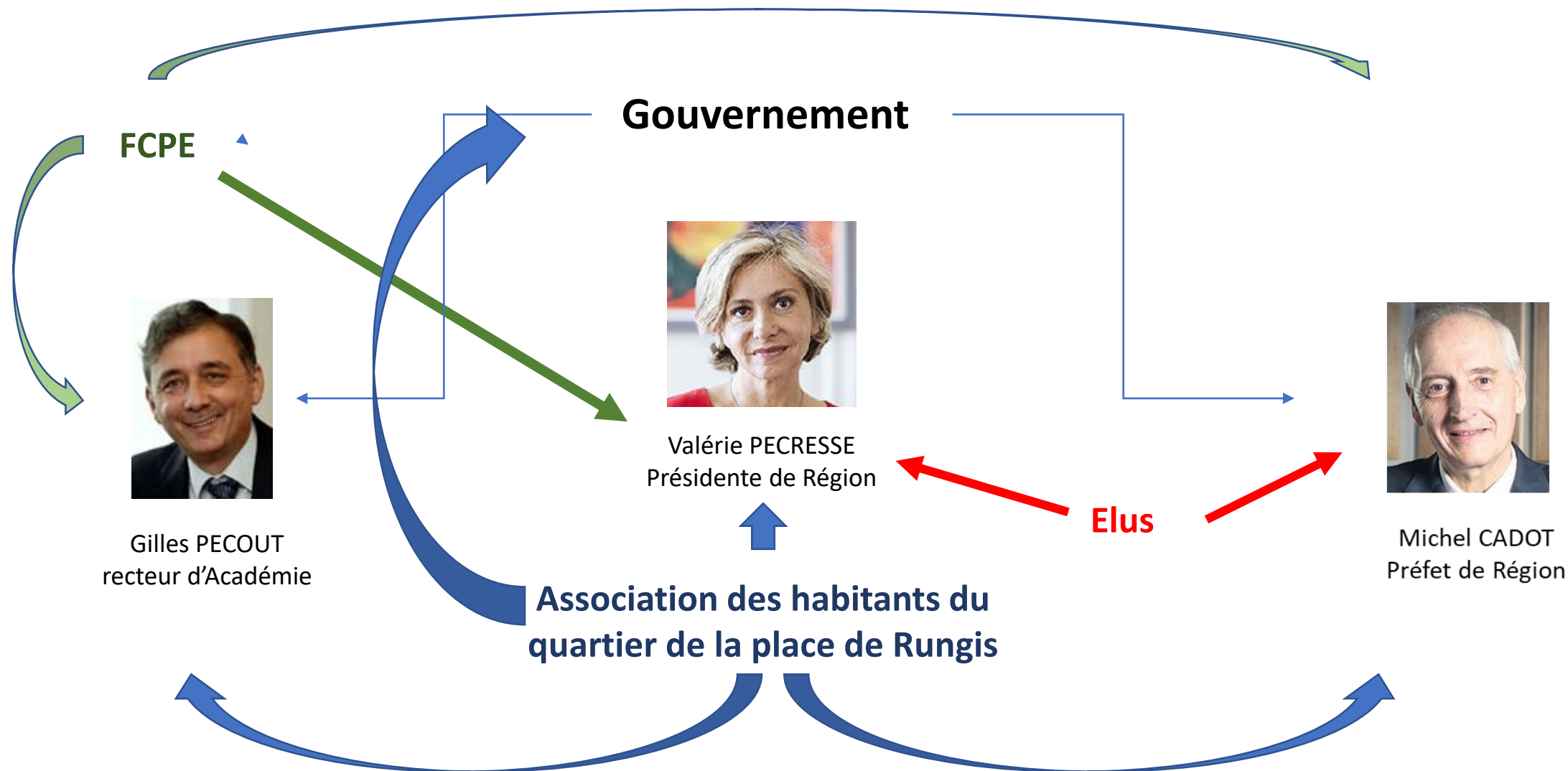
***Il est encore temps d'arrêter ce projet !***

# Recours juridique auprès de V. Péresse: pourquoi son projet est illégal?

## **Motifs d'illégalité: incompétence et erreurs manifestes d'appréciation**

- Incompétence du Conseil régional d'Ile-de-France
  - *Relève des attributions de l'Etat, voire du Conseil départemental à la demande de l'Etat (Préfet de Région)*
- Aucune base légale pour le dispositif « Maisons région solidaire »
- Désaffectation du Lycée : n'est justifiée par aucune considération tenant à l'enseignement
- Rupture de l'équité territoriale
- Imprécision du statut juridique de l'entité d'hébergement et de ses modalités de fonctionnement
- Financement régional totalement inadapté aux objectifs

# Les actions pour obtenir le retrait du projet



# Les objectifs de notre association

## **Préserver :**

- le cadre de vie du quartier de la Place de Rungis
  - *en partenariat avec les institutions de proximité*
- la vocation éducative du Lycée Lazare Ponticelli
- la santé économique du quartier
- l'équilibre social patiemment construit
- la dimension humaine de son urbanisme

**Défendre** l'intérêt collectif avec tous les moyens et actions opportuns, y compris la possibilité d'ester en justice

# Nous avons besoin de chacun pour défendre notre quartier et obtenir le retrait du projet de V. Péresse

- **Adhérez (10 euros)**
- **Donnez** (levée de fonds participative pour financer les frais juridiques)
  - *objectif 5 000 €*
  - *à ce jour: 730 € (14 %)*
- **Signez** la pétition électronique
  - *à ce jour: 1 824*
- **Relayez** notre action par mail et sur les réseaux sociaux:

 [collectif.rungis@gmail.com](mailto:collectif.rungis@gmail.com)

 [www.facebook.com/collectifrungisparis13/](http://www.facebook.com/collectifrungisparis13/)

 [@collectifrungis](https://twitter.com/collectifrungis)

[www.collectif-rungis.org](http://www.collectif-rungis.org)

Notre association n'est affiliée à aucun parti politique

21:00-21:30

La parole à la Croix-Rouge et aux élus

21:30-22:00

Questions diverses  
et pistes alternatives

22:00

Fin de la réunion  
Merci à tous !